

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

N° 25X24

L'an **deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept du mois de Novembre,**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, sis 8 Avenue du Général Leclerc,

Sous la Présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL,

Et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : A. PASQUALETTO-AMIEL – F. VEGA- C. TCHELEKIAN – J. COUPIER J.C MARTIN – D. MARRAS – M. NELIAS – S. PENELET – V. NELLI – J. FIORILE-REYNAUD

Excusés : M. AMIEL – R. INAUDI – A. MARTIN

Absents : A. GIALLO – E. COCH

Pouvoirs : 1

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CCAS 2024

Madame La Vice-Présidente rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Conseil d'Administration jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent sous réserve des principes d'équilibre et de vote des actes budgétaires.

En effet, des ajustements de crédits peuvent s'avérer nécessaires afin de tenir compte des évolutions de certains projets ou impératifs liés à certains événements au cours de l'exercice :

- Insuffisance de crédit au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » suite à un mandat annulant un titre sur exercice précédent pour un montant de 805.5 €.

Après en avoir délibéré,

Vu le budget primitif 2024,

Le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessous

Chapitre - Articles	Désignation	Montant
Chapitre 65	65134 Aides	- 800,00 €
Chapitre 67	673 Charges Exceptionnelles	+ 800,00 €

- **SE PRONONCE** comme suit :

- **POUR** : 11
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTIONS** : 0

Agnès PASQUALETTO – AMIEL

Vice – Présidente du CCAS

